

MALI

2017

Abdoulaye KONATE / a.b.konate@afdb.org
Hamaciré DICKO / h.a.dicko@afdb.org
Becaye DIARRA / becaye.diarra@undp.org



MALI

- La croissance économique a été robuste en 2016 (5.3 %), et devrait se maintenir en 2017 grâce à une forte demande intérieure.
- Malgré la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale en juin 2015, la situation sécuritaire a été préoccupante en 2016, avec des attaques incessantes de rebelles contre les forces de l'ONU et l'armée nationale, mais aussi entre eux.
- Le secteur entrepreneurial, modeste et concentré autour de la capitale Bamako, présente de réelles opportunités d'investissement, mais doit faire face à des obstacles importants que s'attachent à lever les autorités.

Vue d'ensemble

L'économie malienne a fortement souffert de la crise de 2012, mais la reprise a été confortée en 2016. Les estimations de croissance de l'année 2016 (5.3 %), la poursuite du soutien financier de la communauté internationale et les mesures envisagées par le gouvernement dans le cadre de son programme de réformes économiques et financières permettent d'espérer un retour du pays sur le sentier de croissance des années 2000-10 (5.7 % en moyenne)¹.

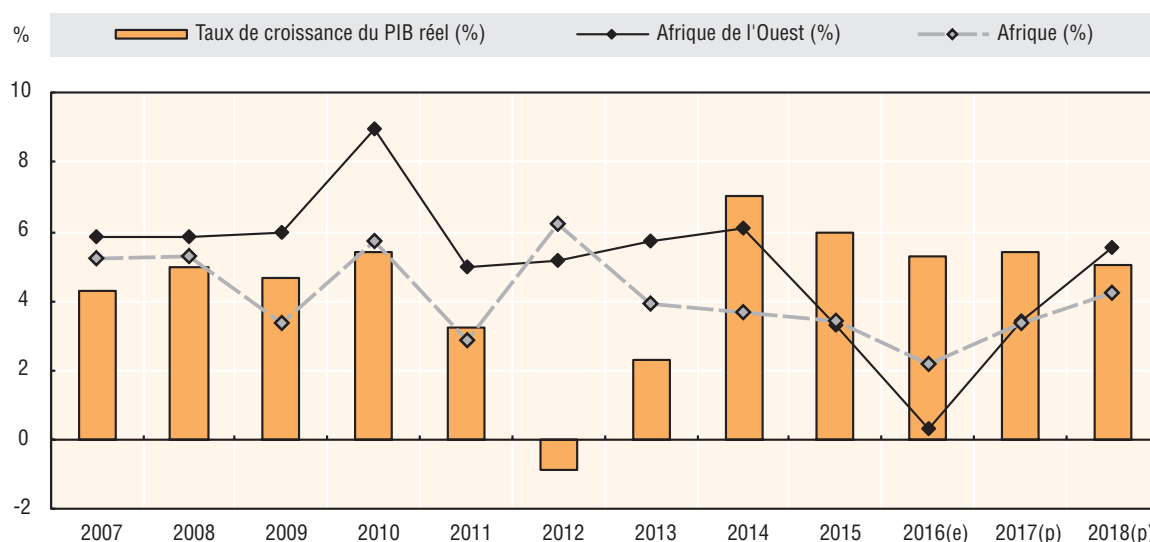
Les exportations maliennes sont soumises aux variations des cours mondiaux et aux aléas climatiques, car constituées aux deux tiers par l'or et, dans une moindre mesure, par le coton. Ces deux produits représentaient respectivement 70 % et 10 % des exportations en 2016. Par ailleurs, le pays fait face au défi d'une forte croissance démographique (3 % par an) qui ne permet pas d'envisager un doublement du revenu par habitant – 790 USD (dollars américains) en 2016 – avant trente-cinq ans, en conservant le taux de croissance de 2016.

La situation sécuritaire continue d'être instable. Il y a eu des enlèvements de personnes, des combats armés au sein de groupes rebelles et entre groupes rebelles et forces armées maliennes et onusiennes non seulement dans les régions du nord du pays, mais également dans le centre, où l'on a enregistré des attentats et actes terroristes, notamment à Bamako. Cette insécurité affecte la stabilité politique et institutionnelle ainsi que la prospérité socio-économique. Elle est étroitement liée à la gestion de l'espace sahélien, où la faible représentation de l'autorité de l'État a ouvert la voie à la prolifération et à la prospérité d'activités illégales et du crime organisé. Toutefois, la volonté affichée des autorités de mettre fin à ces troubles ainsi que la mobilisation accrue de la communauté internationale permettent d'envisager des perspectives optimistes à moyen terme.

Du fait de la reprise amorcée depuis 2013, la croissance économique devrait rester supérieure à sa tendance (environ 4.5 %) jusqu'à la fin 2018, avec un taux de 5.4 % en 2017 et 5.0 % en 2018, puis retomber à son niveau tendanciel. Quant au taux d'inflation, il devrait se situer dans les années à venir largement en deçà du plafond de 3.0 % de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), avec un taux de 0.9 % en 2017 et 1.6 % en 2018. Néanmoins, ces perspectives optimistes sont sujettes à des risques. Et cela pour plusieurs raisons. D'abord, des revers dans le rétablissement de la sécurité pourraient avoir des répercussions négatives sur la confiance des consommateurs, des bailleurs de fonds et des investisseurs, ainsi que sur l'augmentation des dépenses de sécurité au détriment des programmes sociaux. Ensuite, la forte dépendance de l'économie à l'égard des exportations d'or et de coton expose la balance des paiements et, dans une moindre mesure, les finances publiques aux fluctuations des prix internationaux des produits de base. Enfin, des défaillances dans la gestion des finances publiques pourraient affecter la confiance des consommateurs, des entreprises et des financiers internationaux, et ainsi freiner la croissance. Par ailleurs, une politique budgétaire prudente préservant les niveaux soutenables

de déficit et une politique d'endettement conforme au risque actuel de surendettement modéré devraient guider la gestion publique.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	6.0	5.3	5.4	5.0
Croissance du PIB réel par habitant	3.0	2.3	2.4	2.0
Inflation	1.4	0.3	0.9	1.6
Solde budgétaire (% PIB)	-1.8	-4.2	-4.0	-3.4
Compte courant (% PIB)	-7.4	-6.7	-6.9	-5.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

En dépit du défi sécuritaire, la reprise économique a été confortée en 2016. Après la récession de l'économie en 2012 (-0.8 %), conséquence de la crise, la reprise s'est amorcée en 2013, avec un taux de croissance réelle du PIB de 2.3 %. La croissance est restée robuste en 2016, à 5.3 %, même si elle a connu un léger ralentissement par rapport à 2015 (6.0 %). Ce ralentissement est imputable à la contre-performance du secteur primaire – notamment agricole – et du secteur tertiaire. Le premier a affiché un taux de croissance de 5.3 % en 2016, contre 7.6 % en 2015, du fait de la baisse de la production des cultures vivrières. Le secteur tertiaire a connu un repli en 2016 (6.0 %), après un rebond estimé à 7.4 % en 2015. Ce recul est dû principalement à baisse des résultats de la branche transport et télécommunications (6.0 % en 2016, contre 7.4 % en 2015). En revanche, le secteur secondaire a connu un regain d'activité. Il afficherait un taux de croissance de 5.1 % en 2016 (contre -1.1 % en 2015) grâce aux performances de trois branches : électricité, gaz et eau ; bâtiments et travaux publics ; agroalimentaire.

L'inflation s'est maintenue à un faible niveau : 0.3 % en 2016, contre 1.4 % en 2015, sur la base de la croissance de la production alimentaire et du faible niveau des prix des denrées alimentaires

et des produits pétroliers. Le déficit du compte courant (dons compris) s'est creusé à 6.7% du PIB en 2016, contre 7.4 % en 2015. En cause, la baisse des exportations d'or et la forte croissance des importations, conséquence de l'augmentation des dépenses publiques en capital qui devrait compenser les effets de la baisse des prix du pétrole. Le déficit a été financé essentiellement par des entrées nettes de capitaux, principalement l'aide extérieure et les investissements directs étrangers. Au total, la balance globale des paiements affiche en 2016 un déficit d'environ 106 milliards XOF (Franc CFA BCEAO), soit 179 millions USD.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2015
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	37.0	40.4
Dont pêche	2.5	2.9
Activités extractives	0.5	0.6
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	...	...
Activités de fabrication	15.3	14.0
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.5	0.4
Construction	6.7	4.9
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	13.0	12.3
Dont hôtels et restaurants	1.0	0.6
Transports, entreposage et communications	5.0	6.0
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	4.6	4.5
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	12.5	11.9
Autres services	4.8	5.1
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

La politique budgétaire poursuivie par le gouvernement en 2016 a été prudente, orientée vers la relance économique à travers les investissements structurants et les dépenses prioritaires pour le développement durable. La Loi de finances initiale pour 2016 a prévu des recettes fiscales nettes de 1 231.8 milliards XOF (14.8 % du PIB) et des dépenses de 1 918.2 milliards XOF (23 % du PIB), avec un objectif initial de déficit budgétaire global (base caisse, dons compris) de 4.3 % du PIB. L'ambition de la politique budgétaire est de maintenir le solde global budgétaire (y compris les dons) à un niveau cohérent avec la viabilité de la dette publique et de respecter le critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB, à atteindre d'ici à 2019.

La 6^e revue du programme économique et financier du gouvernement, appuyé par le Fonds monétaire international (FMI) au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), s'est tenue en septembre 2016 et a été jugée positive. La revue a noté des progrès dans la préparation et l'exécution du budget 2016, dans la mobilisation des recettes grâce aux réformes de modernisation engagées par les administrations fiscales, et dans la gestion de la trésorerie. Au total, les autorités ont augmenté les investissements à 9.0 % du PIB (contre 7.3 % en 2015) et procédé à des aménagements de dépenses publiques, afin de prendre en compte les implications de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale. Le déficit budgétaire global s'est ainsi situé à 4.2 % du PIB, contre 1.8 % en 2015.

Pour 2017, le gouvernement envisage de mettre en œuvre une politique qui vise à maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre et le solde budgétaire global (dons inclus) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique. Il veut aussi poursuivre la mobilisation

des recettes fiscales à un rythme soutenu de 0.5 point du PIB par an. Les objectifs du déficit budgétaire ne doivent pas s'écarter des normes définies par les critères du pacte de convergence et de surveillance multilatérale de l'UEMOA et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	17.0	17.4	17.1	19.2	19.0	19.3	19.8
Recettes fiscales	11.9	12.3	12.5	14.0	14.5	14.8	15.4
Dons	3.1	2.8	2.2	2.7	2.0	2.0	2.0
Total dépenses et prêts nets (a)	19.0	19.7	20.0	21.0	23.2	23.3	23.3
Dépenses courantes	12.0	13.9	13.6	13.8	14.2	14.3	14.2
Sans intérêts	11.7	13.4	13.0	13.2	13.5	13.6	13.6
Salaires et rémunérations	4.3	4.4	4.4	4.6	4.7	4.5	4.2
Intérêt	0.3	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6
Dépenses d'investissement	6.8	6.0	6.5	7.3	9.0	9.0	9.1
Solde primaire	-1.7	-1.9	-2.3	-1.2	-3.5	-3.3	-2.8
Solde global	-2.0	-2.4	-2.9	-1.8	-4.2	-4.0	-3.4

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

Le Mali est membre de l'UEMOA et partage avec sept autres pays une monnaie commune : le franc de la communauté financière africaine (CFA, ou XOF). La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'institution d'émission commune, chargée d'assurer une politique monétaire commune. L'UEMOA est régie par quatre principes fondateurs : la fixité des parités, la centralisation des réserves de change, la libre transférabilité et la convertibilité garantie par le Trésor français.

En 2016, la BCEAO a poursuivi une politique monétaire restrictive, avec pour objectif ultime de maîtriser l'inflation. Celle-ci devrait se maintenir pour cette année au niveau faible de 1 %, résultat de la politique restrictive menée par la BCEAO et de la diminution des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers importés. La tendance à la baisse de l'inflation permet au Mali de respecter la norme communautaire de l'UEMOA, fixée à 3 % maximum.

Les crédits à l'économie ont enregistré en 2015 une croissance de 20 %, appuyant ainsi la reprise économique. Cela prouve que les dépenses publiques n'ont pas contribué à l'éviction de l'investissement privé. Les secteurs de l'agriculture, des intrants, des bâtiments et travaux publics, des mines, des télécommunications, des hydrocarbures ont été les principaux bénéficiaires des crédits de 2015. D'après les estimations, la croissance du crédit à l'économie devrait ralentir en 2016, en raison du fléchissement des activités minières et commerciales. Néanmoins, elle resterait toujours vigoureuse, à 8.7 %. Les termes de l'échange devraient par ailleurs s'améliorer de 5.7 % en 2016, contre une estimation de 2.1 % en 2015. À l'origine de ce bon score, la baisse des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires qui constituent les principaux postes d'importation, mais aussi la légère hausse des cours de l'or, premier produit d'exportation du Mali.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

Le Mali a pratiquement signé et ratifié tous les accords régionaux et sous-régionaux des organisations de coopération et d'intégration régionales, notamment ceux de la CEDEAO en 1975 et de l'UEMOA en 1994. En raison de son enclavement notamment, le pays est très engagé



en faveur d'une intégration régionale approfondie en Afrique de l'Ouest qui lui permettrait de s'insérer davantage dans le commerce régional et international.

Le Mali appartient aux unions douanières préconisées par la CEDEAO et l'UEMOA et, dans ce cadre, applique le nouveau tarif extérieur commun (TEC) institué depuis le 1^{er} janvier 2015. Les taux moyens du TEC de l'UEMOA et du TEC de la CEDEAO sont respectivement de 12.1 % et 12.3 %. Dans le souci de promouvoir les exportations, aucune restriction en volume et en valeur ne leur est appliquée. Quant aux importations, elles ne font l'objet d'aucune restriction quantitative. Les mesures de suspension des exonérations discrétionnaires pour les importations de matériaux de construction se sont poursuivies en 2016, afin d'encourager l'industrie nationale.

Le Mali n'a pas encore ratifié l'accord de partenariat économique (APE) signé en 2014, établissant une zone de libre-échange entre la CEDEAO et l'Union européenne (UE). La position des autorités maliennes reste celle de la CEDEAO, qui exige au préalable des mesures d'accompagnement, notamment la mise à niveau des industries locales et l'octroi d'aides financières pour compenser les effets négatifs (pertes des recettes douanières, risque de désindustrialisation des unités locales maliennes) liés à l'ouverture des échanges commerciaux entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE. Dans la perspective de renforcer la compétitivité du Mali, des initiatives ont été prises pour promouvoir et développer un certain nombre de filières, en particulier celles de la mangue, du karité et de la gomme arabique. Au nombre de ces initiatives, citons le Cadre intégré renforcé de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le projet d'appui aux commerçants détaillants et le projet de renforcement des capacités productives et commerciales.

Le Mali a par ailleurs poursuivi plusieurs actions afin de consolider la coopération et de l'intégration sous-régionale à différents niveaux. Au cours de l'année 2016, il a renforcé ses liens avec les pays de la sous-région et du Sahel (groupe G5) en matière de paix et de sécurité. Il a également continué à mettre en œuvre le plan d'action du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, notamment en améliorant les capacités des acteurs nationaux, régionaux et locaux pour une meilleure participation et une meilleure promotion de la bonne gouvernance dans le pays. Enfin, dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA le Mali a respecté en 2015 quatre critères sur cinq : le solde budgétaire global (dons inclus) rapporté au PIB nominal, qui est le critère clé ; le taux d'inflation annuel moyen ; l'encours de la dette publique sur le PIB nominal, et la masse salariale sur les recettes fiscales. Selon les estimations, le Mali a continué à respecter ces critères de convergence en 2016.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	-6.5	-1.9	-3.5	-5.3	-6.2	-6.7	-9.5
Exportations de biens (f.o.b.)	21.5	21.7	19.3	19.1	18.1	19.5	18.3
Importations de biens (f.o.b.)	28.0	23.6	22.8	24.4	24.4	26.2	27.8
Services	-5.8	-13.1	-11.9	-11.6	-11.1	-10.2	-7.9
Revenu des facteurs	-3.2	-3.3	-2.7	-2.7	-2.9	-3.0	-2.4
Transferts courants	4.7	15.4	13.5	12.3	13.6	13.0	14.4
Solde des comptes courants	-10.9	-2.8	-4.7	-7.4	-6.7	-6.9	-5.5

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

L'encours de la dette extérieure publique et garantie par l'État avait baissé au début des années 2000, passant de 89 % du PIB en 2001 à 19 % en 2006. Cette baisse était la conséquence de l'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés, renforcée en 2002, et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale en 2006. À la fin 2014, l'encours de la dette avait progressé pour atteindre 25 % du PIB, principalement à cause de nouveaux prêts octroyés par

l'Association internationale de développement, la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque islamique de développement et le FMI. À la fin 2015, l'encours était estimé à 27.5 % du PIB.

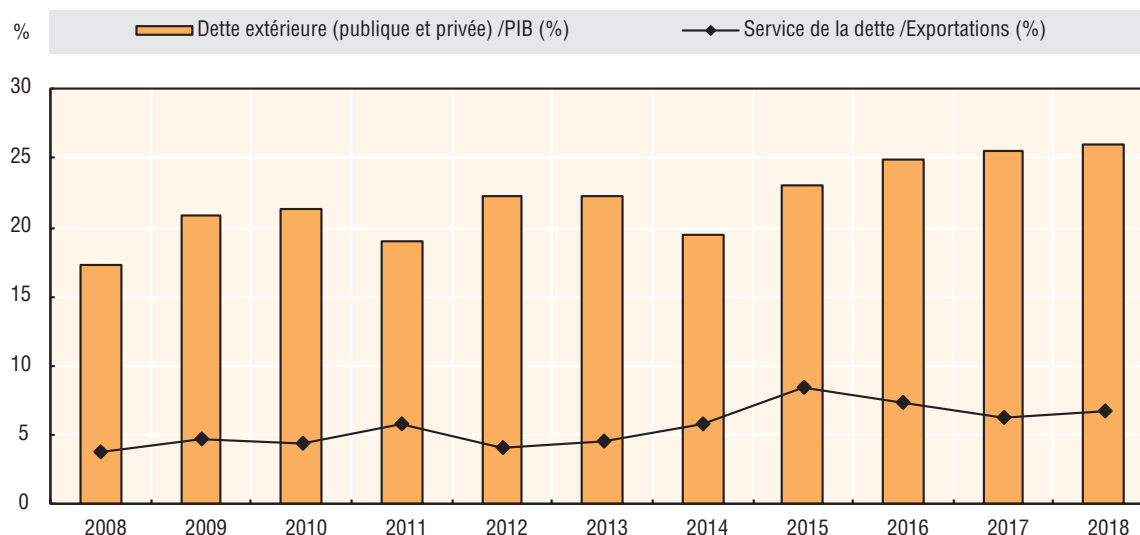
La dernière analyse de viabilité de la dette indique un risque de surendettement modéré pour le Mali. Tous les ratios de la dette extérieure et du service de la dette restent inférieurs aux seuils indiqués. La valeur actuelle (VA) de la dette extérieure, calculée à l'aide d'un taux d'actualisation de 5 %, devrait rester globalement constante, entre 15 % et 19 % sur la période de projection (2015-35). Les chiffres indiquent par ailleurs une baisse de la production des mines d'or existantes ou des nouvelles mines à compter de 2019. Cette réduction ne sera que partiellement compensée par la croissance des autres exportations. Le rapport de la VA de la dette extérieure sur les exportations devrait donc passer de 52 % en 2014 à 142 % en 2035, légèrement en dessous du seuil de 150 %. Avec une augmentation de 5 points de pourcentage du rapport des recettes fiscales sur le PIB au cours de la période de projection, le rapport de la VA de la dette extérieure sur les recettes devrait rester globalement stable, entre 70 % et 80 % du PIB, ce qui est nettement inférieur au seuil de surendettement de 250 %.

La viabilité de la dette extérieure du Mali reste fragile. Elle dépend étroitement du resserrement des conditions financières, mais aussi de la diminution des transferts et des investissements directs étrangers, de même que d'un choc sur les exportations.

L'évaluation de la viabilité de la dette extérieure donne les mêmes résultats lorsque l'on tient compte des envois de fonds des travailleurs à l'étranger. Ceux-ci représentent une source fiable de devises au Mali, et ils se sont établis en moyenne à 7 % du PIB au cours des trois dernières années. Conformément aux hypothèses de référence, tous les ratios de la dette extérieure et du service de la dette restent inférieurs aux seuils qui dépendent de la politique économique durant toute la période de projection. Entre 2015 et 2035, le rapport de la VA de la dette sur le PIB plus les envois de fonds reste largement constant, entre 14 % et 18 %, et le rapport de la VA de la dette sur les exportations plus les envois de fonds augmente de 47 % à 95 %. Dans un test paramétré qui resserre les conditions financières, le rapport de la VA de la dette sur les exportations plus les envois de fonds dépasserait le seuil en 2025 et se maintiendrait à ce niveau pour la totalité de la période de projection.

Inclure la dette intérieure dans l'évaluation de la viabilité de la dette ne modifie pas les résultats. L'analyse est similaire à celle de la dette extérieure, compte tenu de la taille réduite de la dette intérieure du Mali et de l'absence de recours à des emprunts intérieurs additionnels dans le scénario de référence. Le rapport de la VA de la dette du secteur public sur le PIB se maintient ainsi entre 23 % et 28 % du PIB pendant toute la période de la projection. Cependant, eu égard à la rapide croissance de l'encours de la dette intérieure ces dernières années, il convient de suivre de près les nouveaux emprunts intérieurs.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB
et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Le secteur privé malien est peu développé. Il contribue à hauteur de 11 % du PIB, alors que le secteur informel est estimé à plus de 80 % du PIB. Le secteur a été affecté par la crise sécuritaire de 2012 qui a altéré les capacités de production et a favorisé l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs. Il reste également peu compétitif à cause de la faiblesse de l'entrepreneuriat national. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : le commerce et la corruption prédominent ; l'environnement des affaires reste peu favorable ; l'encadrement en matière de soutien à l'entreprise est faible ; le marché bancaire favorable au développement des petites et moyennes entreprises (PME-PMI) n'existe pas, et il y a un manque patent de main-d'œuvre qualifiée. Les infrastructures, en particulier énergétiques, sont notoirement insuffisantes ; elles contribuent même à hauteur de 40 % à la baisse de la compétitivité des entreprises maliennes. Selon le rapport 2013 de *The Africa Competitiveness* de la BAfD, l'index infrastructure du Mali était de 2.96 pour cette année.

Enfin, le secteur privé est confronté à un accès limité aux services financiers – y compris les institutions de microfinance. Un cinquième environ de ses acteurs y a accès, et il se caractérise par un taux de bancarisation au sens strict du terme de seulement 7 %.

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le Mali avait entrepris en 2015 de profondes réformes : création du comité mixte État-secteur privé chargé d'impulser, de contrôler, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des réformes du climat des affaires ; mise en service des bureaux d'information sur le crédit, dans le cadre de la transposition de la directive UEMOA ; élaboration d'un plan stratégique et opérationnel des réformes du climat des affaires pour la période 2015-18.

Selon le classement de l'édition 2017 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le Mali est passé du 143^e rang (sur 189 pays) en 2016 au 141^e rang (sur 190 pays) en 2017. Des progrès ont été enregistrés pour la mesure « distance de la frontière » (DDF), qui « permet d'évaluer au fil du temps la performance absolue d'une économie en matière de réglementation des affaires

et son amélioration associée. » La DDF du Mali s'est ainsi bonifiée dans l'ensemble de plus de 2.2 points, passant de 50.7 en 2016 à 53.0 en 2017. Elle s'est sensiblement améliorée pour la création d'entreprises (+18 points), et légèrement pour l'accès à l'électricité (+1.6 point), l'obtention d'un permis de construire (+1.4) et le règlement de l'insolvabilité (+1.1). La plupart des autres domaines se sont maintenus à la même distance de la frontière que l'année précédente.

Secteur financier

Le secteur bancaire et financier comprend 14 banques commerciales et 3 établissements financiers. Il reste peu développé, avec une faible intermédiation financière. Seule 7 % environ de la population a accès aux services financiers, et les services de monétique sont rares. Le taux de bancarisation de 20 % fixé par l'UEMOA n'est pas encore atteint. Toutefois, les paiements courants et les transferts liés aux transactions internationales ne connaissent pas de restriction.

Le ratio de solvabilité moyen du système bancaire se situe à 11 %. Le Mali se place à un niveau analogue à la plupart des autres pays de l'UEMOA concernant la taille du secteur. Les taux d'intérêt débiteurs oscillent entre 8.0 % et 9.0 %, soit au-dessus de la moyenne de la zone UEMOA (7.7 %). Globalement, le système est constitué de liquide, avec un taux moyen de liquidité par banque de plus de 90 %. Plus de 70 % des établissements bancaires et financiers respectent la norme de 75 % de ratio de liquidité exigé par la Commission bancaire.

Les crédits à l'économie ont augmenté d'environ 20 % entre 2014 et 2015, grâce à la reprise économique amorcée après la crise de 2012. De même, les réserves et les avoirs extérieurs nets des banques ont respectivement augmenté de 24 % et d'environ 7 % entre 2014 et 2015. La solidité financière des banques s'est donc améliorée en 2015, même si les prêts improductifs restent encore élevés (17.1 % du total des prêts). Ceux-ci sont concentrés dans trois banques et datent de plus de 10 ans pour environ 30 % d'entre eux. Les fonds propres des banques s'établissent à 14.7 % de leurs ressources, un taux largement supérieur au taux minimum requis au sein de l'UEMOA (8.0 %). Par ailleurs, le secteur de la microfinance s'est légèrement amélioré grâce à la baisse des prêts improductifs, passés de 8.8 % en 2014 à 8.2 % fin juin 2015.

Le marché financier n'est pas développé et, en 2016, aucune entreprise malienne n'était cotée à la Bourse régionale des valeurs mobilières d'Abidjan. Le pays intervient sur le marché financier régional pour assurer le financement du déficit budgétaire à travers l'émission de bons du Trésor.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

La gouvernance s'est beaucoup dégradée avec la crise de 2012, ce qui a, par conséquent, provoqué un mauvais résultat de l'évaluation de la performance pays du Fonds africain de développement. L'indice de gouvernance de Mo Ibrahim a connu un affaissement de 8.1 points de 2011 à 2015, passant d'un score de 56.8 à 48.7, inférieur au score moyen de l'Afrique de l'Ouest (52.5).

La perception de la corruption reste élevée. Selon l'indice de perception de la corruption de l'organisation Transparency International, le Mali était classé au 95^e rang sur 168 pays en 2015, avec un score de 35. En ce qui concerne l'environnement des affaires, le classement du pays s'est amélioré en 2016, atteignant la 141^e place, après une détérioration continue sur trois années : 145^e en 2012, 153^e en 2013 et 155^e en 2014. Les nouvelles autorités politiques se sont engagées dans une dynamique d'amélioration de la gouvernance, en faisant adopter dans la législation un Code de transparence des finances publiques et en ayant approuvé la politique nationale de transparence dans l'administration publique.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Le Mali a ratifié la majorité des accords multilatéraux sur l'environnement. Il participe activement aux différentes conférences des parties (COP) des conventions-cadres des Nations



Unies sur les changements climatiques et la lutte contre la désertification. À la Conférence de Paris sur le climat (COP21) de décembre 2015, il s'est engagé à réduire les gaz à effet de serre de 31 % pour le secteur de l'énergie et de 29 % pour l'agriculture à l'horizon 2030. Selon le classement de l'indice de performance environnementale, le Mali a amélioré son classement, passant de la 177^e place (sur 178 pays) en 2014 à la 174^e (sur 180 pays) en 2016.

Le Mali dispose depuis 1998 d'une politique nationale de protection de l'environnement. Elle a un double objectif : d'une part, assurer la coordination de la mise en œuvre des actions de protection et de sauvegarde de l'environnement ; d'autre part, veiller à l'intégration de la dimension environnementale dans la conception des politiques nationales et sectorielles. Le secteur environnement est régi par d'autres cadres réglementaires et législatifs spécifiques et complémentaires. Parmi eux, la politique nationale sur le changement climatique, le cadre stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres, la politique forestière nationale, ou encore la stratégie de sauvegarde et de gestion intégrée des ressources du bassin du fleuve Niger. Par ailleurs, la stratégie nationale de développement durable est en cours de finalisation ainsi que l'élaboration d'un programme stratégique de l'économie verte et résiliente aux changements climatiques, dans le cadre du Fonds vert pour le climat. La BAfD y a contribué en mobilisant un don de 404 000 USD dans le cadre du Fonds pour les changements climatiques en Afrique.

Malgré ces efforts encourageants, on observe une dégradation continue des ressources naturelles, avec la perte annuelle de 100 000 hectares d'espaces boisés. En outre, la crise sécuritaire a accentué la détérioration de l'environnement dans le nord du pays : les sols sont pollués par les mines antipersonnel et contaminés par les pesticides ainsi que les déchets produits par plusieurs milliers de combattants et le personnel déployé par la communauté internationale. Cette situation incite à mettre en œuvre rapidement les stratégies et politiques susmentionnées, en promouvant en particulier les énergies renouvelables. Le cadre institutionnel pour appliquer les politiques et programmes de gestion de l'environnement existe, à travers le ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Contexte politique

La stabilisation de la situation politique est en cours depuis la signature, en juin 2015, de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, sous l'égide de l'Algérie et avec l'aide de la communauté internationale. Le Mali avait vécu en 2012 une grave crise politico-institutionnelle avec le coup d'État militaire du 22 mars 2012, suivi par l'occupation, durant neuf mois, des régions du nord par les rebelles Touaregs du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et les groupes islamistes armés. L'Accord pour la paix et la réconciliation nationale vise à créer les conditions d'une paix juste et durable en mettant l'accent sur la réconciliation nationale. Les parties prenantes se sont engagées à mettre en place des réformes politiques et institutionnelles importantes, en particulier dans les domaines de la sécurité et la défense, du développement économique, social et culturel des régions du nord, et celui de la réconciliation, la justice et les questions humanitaires.

Cependant, des contraintes de plusieurs ordres empêchent le retour à une situation sécuritaire stable sur l'ensemble du territoire et affectent la mise en œuvre de l'accord. Ainsi, le pays vit sous un statut d'état d'urgence depuis deux ans. En 2016, on a observé une recrudescence, dans les régions du nord, de combats armés entre les groupes rebelles et l'armée malienne, mais également entre les groupes armés eux-mêmes. Des actes terroristes perpétrés pour maintenir un état de peur et freiner l'application des actions de réconciliation nationale ont également été enregistrés, y compris dans le sud du pays.

La lutte contre le terrorisme et la mise en œuvre des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale ont fait l'objet d'un consensus national. Mais celui-ci pourrait être remis en question avec la recomposition du paysage politique observée en 2016. Les bases de la majorité

présidentielle ont ainsi été sérieusement érodées avec la défection de trois partis politiques, qui ont officiellement rejoint l'opposition au sein de l'Assemblée nationale.

Les parties prenantes devront fournir plus d'efforts pour créer les conditions d'une paix juste et durable au Mali, en les mettant au centre de leurs préoccupations. C'est la condition pour retrouver un contexte apaisé qui favorise le développement de l'économie et les revenus de la population.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Le secteur de l'éducation fait partie des secteurs prioritaires du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2016-18). La vision du gouvernement dans ce secteur est énoncée à travers le programme décennal de développement de l'éducation, dont la mise en œuvre pour la période 2015/16 est traduite dans le programme intérimaire de relance du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle. En 2016, les dépenses d'éducation ont représenté 18 % des dépenses budgétaires.

Des progrès significatifs ont été réalisés au cours de la période 2015/16. D'abord, le taux brut de scolarisation dans le 1^{er} cycle est, selon les estimations, de 82.4 % en 2016, contre 68.1 % en 2015, soit une hausse de 14.3 %. Ce bon résultat peut s'expliquer par la reprise de l'école dans certaines localités du nord et du centre. Ensuite, le taux brut de scolarisation des filles dans le 1^{er} cycle est passé de 62.4 % en 2015 à 77.1 % en 2016. Enfin, l'indice de parité filles-garçons s'est légèrement amélioré, passant de 0.85 en 2015 à 0.87 en 2016. En ce qui concerne le développement de la petite enfance, le taux brut de préscolarisation au niveau national reste faible, tout en présentant une tendance à la hausse (3.7 % en 2015, 3.61 % en 2014, 3.10 % en 2013). Selon l'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (Emop) de 2015, le taux d'alphabétisation s'est établi à 27.7 %, mais avec un taux d'alphabétisation des femmes très faible (2.2 %) par rapport à celui des hommes (45.1 %).

Le secteur de la santé constitue un autre secteur prioritaire pour le gouvernement. Le Mali a développé le troisième Plan décennal de développement sanitaire et social pour la période 2014-23. Il est mis en œuvre selon une approche sectorielle à travers des programmes quinquennaux, dont le programme de développement sanitaire et social 2014-18. La part des dépenses de la santé représente 6.4 % du budget 2016.

En 2015, les indicateurs du secteur de la santé n'ont pas affiché d'évolution significative par rapport à 2014, à l'exception du nombre de centres de santé communautaires fonctionnels, passés de 1 207 en 2014 à 1 240 en 2015, et du nombre de cas de césarienne : ils étaient 21 789 en 2014, mais 22 413 en 2015, soit respectivement des hausses de 2.73 % et de 2.86 %. Le paquet minimum d'activités sanitaires (PMA) dans un rayon inférieur à 5 kilomètres s'est amélioré, avec une augmentation d'un point (58 % en 2015, contre 57 % en 2014). De son côté, le PMA inférieur à 15 kilomètres est resté stationnaire (87 %). La qualité des services, toutefois, reste faible. Elle explique en partie, avec les pesanteurs socioculturelles, la baisse du taux d'accouchement assisté et l'utilisation déclinante des services de planification familiale.

La politique nationale de nutrition mise en œuvre à travers le plan d'action multisectoriel 2014-18 a l'ambition d'être systématiquement intégrée aux politiques et programmes de développement. Cependant, en dépit des progrès enregistrés, la situation du pays en matière d'alimentation reste préoccupante. Selon les résultats de l'Enquête nutritionnelle anthropométrique et de mortalité rétrospective de 2015, la prévalence nationale de la malnutrition aiguë globale était de 12.4 %, contre 13.3 % en 2014, et la prévalence nationale de la malnutrition chronique de 29.3 %, contre 28.1 % en 2014.



Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Selon les résultats de l'Emop, l'incidence de la pauvreté au niveau national était estimée à 47.2 % en 2015, contre 46.9 % en 2014, soit une légère hausse de 0.3 % due principalement aux effets de la crise dans le nord. La pauvreté avait diminué entre 2001 et 2009 de 12 points de pourcentage, passant de 55.6 % à 43.7 %. Ce bon score était surtout imputable à la baisse de la pauvreté en milieu rural (de 66.8 % à 51.2 %). Depuis 2009, le taux de pauvreté affiche une tendance à la hausse, attribuable cette fois à une augmentation en milieu urbain (32.0 % en 2009, mais 47.7 % en 2015) et aux effets de l'insécurité dans le nord. Les plus fortes hausses entre 2014 et 2015 concernent les régions affectées par les troubles : Gao (+4.5 points), Mopti (+3.2 points), Ségou (+2.3 points).

Le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté est assuré par le mécanisme de suivi-évaluation du CREDD 2016-18, qui intègre les données sectorielles de l'éducation, de la santé, de l'eau et du social. Ce suivi s'effectue jusqu'au niveau local, avec la participation des comités locaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement. Les ressources prévues pour l'axe 2 du CREDD, à savoir le développement social et l'accès aux services sociaux de base, représentent 35.5 % des allocations budgétaires. Cette classification est respectée dans le budget 2016, permettant de maintenir les dépenses des secteurs sociaux à un niveau prioritaire. Les dépenses de lutte contre la pauvreté sont présentées et suivies dans le budget selon la classification fonctionnelle, à travers la production des états budgétaires indiquant l'exécution financière du CREDD.

En tout, 154 867 personnes vulnérables ont été enregistrées en 2015. Leur suivi est effectué par les structures du ministère de la Solidarité et de l'Action humanitaire à travers des fiches d'enquêtes. Les groupes d'individus vulnérables comprennent les personnes âgées, les handicapés, les déplacés, les filles, les femmes chefs de famille ou en situation difficile et les enfants mineurs. À cela se sont ajoutés, depuis la crise, les personnes déplacées de l'intérieur et les rapatriés, comme le préconise la stratégie nationale de gestion des personnes déplacées internes et des rapatriées, adoptée en 2015.

Égalité hommes-femmes

Le Mali est en phase avec les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes. La question du genre est largement prise en compte dans la conception des politiques de développement à tous les niveaux : national, sectoriel, régional et local. Aucune discrimination spécifique n'existe dans les lois et règlements du pays en termes de droits et d'obligations faites aux hommes et aux femmes. Toutefois, dans la pratique, la situation des femmes s'est beaucoup dégradée en 2012 dans les régions du nord, lors de l'occupation par des groupes islamistes armés. Des actes graves de violence physique et morale (séquestrations, viols, restriction de tenues vestimentaires, interdiction de réjouissances populaires et de rassemblements mixtes) font toujours l'objet d'enquêtes de la part de la Commission vérité, justice et réconciliation mise en place en 2015, dans le cadre de la réconciliation nationale.

Le gouvernement a approuvé la stratégie nationale de planification et de budgétisation sensible à la question du genre et mis en place un Fonds d'autonomisation des femmes, dans le cadre de sa politique nationale sur le genre (PNG).

Dans le domaine de l'éducation, des progrès significatifs ont été réalisés au cours de la période 2015/16, alors que la couverture nationale avait régressé entre 2012 et 2014 à cause de l'insécurité. Le taux brut de scolarisation des filles dans le 1^{er} cycle a enregistré une nette amélioration, avec un taux estimé à 77.1 % en 2016, contre 62.4 % en 2015. Grâce à la mise en œuvre des stratégies de scolarisation et de maintien des filles à l'école, l'indice de parité filles-garçons est en légère hausse, passant de 0.85 en 2015 à 0.87 en 2016. Dans le domaine de la santé, les progrès sont mitigés pour la période 2014/15. Si les indicateurs sur le nombre de centres de santé

communautaires fonctionnels, le nombre de cas de césarienne et le taux d'accès au PMA inférieur à 5 km se sont améliorés, les autres indicateurs de santé n'ont pas affiché d'évolution significative au cours de la période 2014/15.

Le pays s'est également doté d'une loi sur les quotas des femmes (30 %) afin de favoriser leur accession aux postes de responsabilité. La représentation des femmes dans les instances de décision augmente, même si la marge de progrès est encore importante. Les femmes sont 44 % à la Cour constitutionnelle ; 19 % à la direction des services centraux ; presque autant à la tête d'un ministère ; 15 % à la Cour suprême ; 14 % dans les représentations diplomatiques, et un peu plus de 9 % à l'Assemblée nationale.

La mise en œuvre de la PNG se heurte néanmoins à un certain nombre de contraintes : l'ensemble des acteurs ne s'est pas suffisamment approprié la PNG, qui par ailleurs bénéficie de très peu de communication. Il n'existe pas, en outre, de suivi rigoureux des indicateurs genre dans les budgets-programmes sectoriels, et les statistiques désagrégées manquent de fiabilité.

Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation au Mali

La promotion d'une industrie performante est considérée comme fondamentale pour le développement économique du Mali. Car les zones de fortes productions enregistrent d'énormes pertes. Pour les fruits et légumes, par exemple, elles atteignent en moyenne 35 % à 50 % de la production totale ; pour les céréales, entre 15 % et 25 %.

Le tissu industriel reste modeste. Le secteur manufacturier contribue pour environ 4 % au PIB, contre une moyenne de 11 % dans la zone UEMOA, 15 % au Sénégal, 18 % en Côte d'Ivoire et 24 % au Maroc. Selon l'Organisation patronale des industriels au Mali, seules 76 % des industries sont en activité. Le nord reste encore très peu industrialisé. Le tissu industriel du pays comptait 651 unités en 2014, bien moins qu'au Sénégal (1 271 entreprises en 2015) et en Côte d'Ivoire (5 000 en 2013). Le taux d'augmentation des unités industrielles varie d'une année sur l'autre : 5.2 %, de 2013 à 2014, 8.8 % entre 2012 et 2013. Entre 2010 et 2014, le parc industriel était composé à 98 % d'industries manufacturières, et les quelques unités restantes œuvraient dans les activités extractives et la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau. Les unités industrielles concernées sont généralement des PME-PMI dont la mise en place n'exige pas de technologies très avancées, à l'instar des huileries, confiseries, etc.

Les trois quarts des industries sont concentrés dans la ville de Bamako. En termes de répartition du parc industriel, on peut distinguer trois groupes de régions : i) Kayes, Mopti et Tombouctou-Gao-Kidal, qui possèdent entre 10 et 30 unités industrielles ; ii) Koulikoro, Sikasso et Ségou, où l'on comptabilise entre 40 et 100 unités ; et iii) le district de Bamako, qui concentre 250 à 400 unités industrielles. Le nombre d'industries est nettement à la hausse sur la période 2010-14 pour les régions de Koulikoro et Mopti, et stationnaire pour les régions de Tombouctou et Kidal. L'augmentation sur la période a été plus importante à Bamako, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 6 %. En revanche, l'effectif du parc a connu une baisse pour les régions de Kayes et Sikasso.

Le secteur affiche une faible contribution à la croissance de l'activité économique, avec des taux souvent inférieurs à 1 % ou parfois négatifs pour certaines années. Sur la période 2010-14 les unités agroalimentaires, qui constituent près de 75 % du parc de l'industrie manufacturière, ont contribué autant à l'activité économique que les entreprises d'autres sous-secteurs, tels ceux des « textiles et articles d'habillement », « travaux de construction » et autres activités du secteur secondaire. Les unités industrielles ont un faible taux de valeur ajoutée, comme c'est le cas pour les boulangeries. De plus, certaines entreprises utilisent beaucoup de produits semi-finis comme inputs, par exemple dans la fabrique de tôles ondulées. Le niveau de transformation est donc faible et la valeur ajoutée moindre au terme de la production.

Le secteur secondaire a subi les effets de la crise de 2012, avec une baisse de près de 3 points de pourcentage entre la période avant crise et l'année 2012. Ainsi, la part dans le PIB du sous-secteur des industries « agroalimentaire-boisson-tabac » a diminué de 0.5 point de pourcentage, celle des « bâtiments et travaux publics » de 0.8 point de pourcentage. De telles baisses mettent en exergue la dépendance de ces sous-secteurs aux matières premières, souvent importées, et à une relance économique qui dépend elle-même du décaissement de ressources financières extérieures. En 2012 par exemple, les partenaires techniques et financiers ont suspendu l'aide publique au développement.

Le secteur industriel se heurte à d'importantes contraintes. Les infrastructures de base manquent. Il n'y a pas assez d'offres de financements adaptés pour soutenir la transformation. Le coût des facteurs de production reste élevé. Les ressources humaines qualifiées pour des activités industrielles sont insuffisantes. La gouvernance des entreprises est de piètre qualité. L'énergie est rare, la fraude et la vétusté des équipements de production notoires. Par ailleurs, on observe un faible encadrement des entreprises en matière de soutien à l'exportation, et l'insuffisance d'articulation entre le secteur agricole et l'industrie. Enfin, le système fiscal demeure inapproprié et est jugé complexe par le secteur privé.

Face à ces contraintes, le gouvernement, aidé des acteurs du secteur, a mis en place plusieurs mesures nationales. À commencer par l'application de la loi d'orientation du secteur privé et la loi d'orientation agricole au Mali, qui visent à assainir l'environnement des affaires et à renforcer l'articulation entre le secteur agricole et l'industrie. Les autorités ont aussi mis en œuvre la politique nationale de développement industriel et l'ont assortie d'un plan d'action 2015-17 qui favorise l'implication du secteur privé dans le développement industriel. Enfin, elles ont adopté et mis en œuvre le Plan de réformes 2014-18 afin d'instaurer un véritable environnement des affaires. L'objectif est de favoriser l'orientation des investissements étrangers ou nationaux vers des secteurs productifs pour le pays. Cette démarche est fondée sur la restructuration et le renforcement des services d'appui à l'industrie. Ont ainsi été créés l'Agence malienne de normalisation et de promotion de la qualité, le Bureau de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles, le Centre malien de promotion de la propriété industrielle, et le Centre pour le développement de l'agroalimentaire.

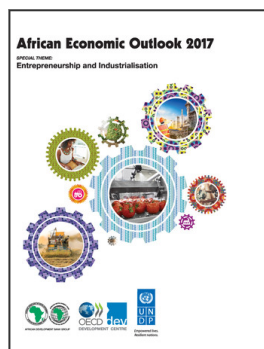
Grâce au développement de ce mécanisme, la compétitivité du secteur industriel s'est améliorée, surtout en 2015. Le taux de transformation de coton fibre a nettement augmenté et pourrait atteindre l'objectif de 25 % de l'UEMOA à l'horizon 2020. Par ailleurs, les emplois existants dans le secteur ont pu être sauvegardés. Quant aux exportations vers le marché communautaire de l'UEMOA, elles se sont établies au niveau record de 32 milliards XOF. Enfin, la contribution du secteur au PIB a atteint 6.5 %.

Les opportunités d'investissement sont réelles dans les secteurs prioritaires, telle l'agriculture qui occupe plus de 80 % de la population. Le gouvernement entend aménager 350 000 hectares dans les cinq ans à venir pour développer les capacités de production et mettre l'accent sur la modernisation et la diversification du secteur, la transformation des produits et le développement de l'agro-industrie. L'élevage constitue une autre opportunité avec son cheptel de 10 millions de bêtes. Les autorités donneront la priorité aux financements d'agropoles et d'abattoirs. Autre secteur d'opportunités d'investissements : les infrastructures routières, aériennes, ferroviaires, fluviales et de télécommunications, qui ont des besoins énormes. Les mines, enfin, restent un secteur à fort potentiel industriel. Le pays dispose de ressources importantes et diverses en la matière. Le phosphate, par exemple, reste encore mal exploité. Les autorités ont affiché leur volonté de diversifier l'exploitation de ces ressources et envisagent de créer des pôles de développement autour des mines.

Note

1. En 2012, le pays a connu une récession (taux de croissance du PIB de -0.8 %), après avoir augmenté de 2.7 % en 2011. La reprise a débuté en 2013, avec un taux de croissance de 2.3 % et s'est poursuivie en 2014 et 2015 avec des taux de 7.0 % et 6.0 % respectivement.





Extrait de :

African Economic Outlook 2017

Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Mali », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-43-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.